

Assemblée générale MFP du 20 novembre 2020

Retombées presse

- **La Gazette** – 23 novembre 2020 : [Complémentaire santé : un manifeste de la MFP en préparation](#) – pages 2 et 3
- **Argus de l'assurance** : 23 novembre 2020 : [Mutuelles : la MFP s'ouvre à de nouveaux acteurs](#) – pages 4 et 5
- **Lettre ESE** - 23 novembre 2020 : [MFP : un manifeste sur la PSC des agents publics en cours de finalisation](#) – page 6
- **Fil-social.com** – 22 novembre 2020 : [La protection sociale complémentaire des fonctionnaires, suite et non fin pour la MFP](#) – pages 7 et 8
- **AEF info** – 20 novembre 2020 : [La MFP prépare un manifeste synthétisant ses positions sur la protection sociale complémentaire des fonctionnaires](#) – page 9
- **Newsassurancespro.com** – 20 novembre 2020 : [Fonction publique : Klesia Mut' adhère à MFP](#) – page 10

Complémentaire santé : un manifeste de la MFP en préparation

La mutualité fonction publique (MFP) entend porter auprès du gouvernement des propositions d'évolution des dispositifs de protection sociale complémentaire avant la présentation des futures ordonnances, attendue pour le mois de mars 2021.

La mutualité fonction publique (MFP) a tenu son assemblée générale annuelle vendredi 20 novembre. L'occasion pour son président, Serge Brichet, de revenir sur la question de la refonte de la protection sociale complémentaire (PSC) des agents publics, actuellement en cours de préparation dans le cadre de l'application de la loi de Transformation de la fonction publique.

Depuis la reprise du chantier, mis en pause du fait de la pandémie et de la relance des négociations, l'objectif des mutualistes est clair : peser sur le débat et influencer les futures politiques publiques.

« La protection sociale complémentaire étant en gestation du côté des pouvoirs publics, nous allons présenter le squelette de notre contribution au débat sous la forme d'un manifeste », a annoncé en guise d'introduction Serge Brichet. Le document, qui sera rendu public le 15 décembre, contient des propositions enrobant les trois versants de la fonction publique.

« Nous sommes face à un véritable paradoxe. Ces femmes et ces hommes se sont retrouvés en première ligne durant la crise sanitaire et pourtant, ils se retrouvent en dernière ligne quant il s'agit de leur santé. Leurs fragilités seront rendues visibles, a plaidé Serge Brichet faisant référence à une prochaine campagne « choc » de la MFP. Il faut mettre sur pieds une couverture santé et prévoyance à la hauteur de l'engagement des agents et ce, qu'ils soient titulaires, vacataires, contractuels ou stagiaires. »

Défendre le principe de solidarité intergénérationnelle

Axe majeur de cette contribution, l'exigence de la MFP du principe de solidarité dans les dispositifs entre actifs et retraités. « Il est nécessaire de mieux couvrir leurs besoins sociaux en construisant une couverture complète concernant les risques courts et longs », détaille le président qui a rappelé que le chantier de négociation doit être bouclé par les partenaires sociaux en janvier 2021, pour présentation d'un texte en Conseil des ministres le 7 mars.

Dans la continuité des conclusions publiées sur la question par l'Inspection générale des finances (IGF), l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) et de l'Inspection générale de l'administration (IGA) rendues publiques en octobre, la MFP alerte sur le risque de recourir à des contrats moins-disant, notamment en terme de prévoyance, proposé par certains opérateurs « qui viendraient faire leur marché » ainsi que sur la nécessité de clarifier les offres existantes pour les agents. Par ailleurs, les référencements se « doivent d'être mieux connus des agents et plus attractifs », a complété Christophe Lafond, vice-président de la MGEN.

Participation employeur obligatoire

Une attractivité qui passe avant tout par une participation conséquente des employeurs. La MFP affiche la couleur : elle doit être obligatoire et équivalente à celle pratiquée dans le secteur privé, à savoir 50 %.

« Nous souhaitons obtenir une participation obligatoire et significative des employeurs. Pour les collectivités, c'est certes ambitieux mais nous allons tout de même faire apparaître cette volonté dans

le manifeste, développe Serge Brichet, interrogé sur le principe de libre administration risquant de se heurter à cette exigence. Pour la territoriale, au-delà de cette proposition, nous sommes conscient qu'il existe des modalités pratiques différentes. »

Liberté d'adhésion

Un préalable qui ne doit pas entraîner mais justement éviter une obligation d'adhésion de la part des agents. « Les différentes études que nous avons mené démontrent que l'obligation d'adhésion est contre-productive et que cela conduit à une segmentation entre actifs et retraités », a argumenté Serge Brichet.

Enfin, le président a appelé à un travail conjoint des mutuelles et des organisations syndicales pour proposer des dispositifs reflétant «une véritable connaissance des besoins » des agents publics et s'inscrivant dans le modèle de protection des mutuelles de la fonction publique, « marqué par l'utilité sociale, une attention particulière sur les questions de santé au travail et de qualité de vie au travail ».

Télécharger le document - Présentation de l'architecture du manifeste de la MFP

<https://www.lagazettedescommunes.com/wp-content/uploads/2020/11/ag-mfp-2020-manifeste-slides.pptx>

Mutuelles : la MFP s'ouvre à de nouveaux acteurs

La Mutualité Fonction Publique (MFP) a tenu son assemblée générale ce 20 novembre, reportée pour raisons sanitaires. Elle a accueilli une nouvelle mutuelle en son sein et réaffirmé ses positions quant à l'avenir de la protection sociale complémentaire des agents publics.

C'est logiquement en distanciel quasi-intégral que la Mutualité Fonction Publique (MFP) a tenu ce 20 novembre son assemblée générale dans les locaux de la MGEN, originellement prévue pour le mois de juin. Elle a profité de ce rendez-vous pour affûter ses arguments quant à l'avenir de la protection sociale complémentaire des agents publics, qui a récemment fait l'objet de rapports officiels particulièrement attendus : elle a aussi entériné l'entrée d'un nouveau membre.

Après les mutuelles du pôle fonctions publiques d'AG2R La Mondiale, c'est au tour d'un second acteur paritaire de faire bientôt son entrée dans la MFP, à savoir Klesia Mut'. Cette adhésion, prévue au 1er janvier 2021, est consécutive au transfert de portefeuille de la mutuelle civile de la Défense (MCDef) vers Klesia Mut', la MCDef devenant depuis le 1er janvier 2020 une mutuelle de livre III. L'ouverture de la fédération aux groupes de protection sociale avait été rendue possible par une récente modification de ses statuts.

Porte ouverte à un retour d'Intériale

La MFP, qui regroupe la majorité des mutuelles de la fonction publique (qu'elle soit d'État, hospitalière ou territoriale), ne ferme par ailleurs pas la porte à un retour d'Intériale en son sein. Après le clash consécutif au choix de la mutuelle référente du ministère de l'Intérieur de s'associer à Axa pour être référencé dans plusieurs ministères hors de son champ affinitaire originel, Intériale – qui a depuis connu un changement de gouvernance – nous a récemment confirmé ne pas avoir réintégré pour l'heure la fédération. Le président de la MFP Serge Brichet souligne ainsi que son conseil d'administration « sera bien sûr d'accord pour examiner une candidature d'Intériale s'ils veulent revenir », mais prévient que depuis ledit clash, « la MFP a avancé ». Notamment en termes politiques...

La fédération a en effet multiplié ces derniers mois les actions de communication et sensibilisation, désormais matérialisées sous la forme d'un manifeste contenant 18 propositions. Dans l'objectif de la MFP : la prochaine réforme de la protection sociale des agents publics, dont les premières ordonnances sont prévues pour début mars 2021. Elle fait suite au tant attendu rapport inter-inspections (Iga, IGF et Igas) sur le sujet, publié début octobre 2020 et particulièrement critique vis-à-vis de la situation existante.

Une hausse de la participation de l'État attendue

Pour l'heure, la participation financière de l'employeur public à la protection sociale complémentaire des agents est en moyenne de 3%, contre 50% dans le privé. De là à obtenir un rattrapage ? L'hypothèse (chiffrée aux alentours de deux milliards d'euros par an sur la seule fonction publique d'État), auparavant considérée comme idéaliste, ne semble plus l'être tant que ça pour la MFP... « Nous savons bien que c'est une proposition iconoclaste, mais il nous a semblé préférable d'indiquer clairement cet objectif dans notre communication », souligne Serge Brichet. A minima, une des propositions dudit rapport, à savoir un alignement « par le haut » d'une participation de 120 euros par an par agent (comme c'est actuellement le cas au ministère des affaires étrangères et européennes), obtiendrait un satisfecit d'apparence.

Christophe Lafond, de la MGEN, se veut lui aussi plutôt optimiste sur la volonté de l'exécutif d'améliorer concrètement la situation existante : « la secrétaire d'État à la Fonction publique Amélie de Montchalin a déjà souligné qu'il fallait faire en sorte que les dispositifs actuels soient mieux connus. Augmenter la participation des employeurs publics peut justement améliorer leur attractivité », souligne le vice-président de la mutuelle générale de l'éducation nationale.

Contrairement au privé, toutefois, Serge Brichet veut que les agents gardent la possibilité de ne pas souscrire aux couvertures proposées, considérant que le fait de les rendre obligatoires « finirait par exclure les retraités ». Par ailleurs, toujours suite aux préconisations du rapport inter-inspections, le président de la MFP (et ex- de la MGEFI) note qu'il n'est « pas arc-bouté sur le principe du référencement », ouvrant la voie à d'autres modalités dans les années à venir.

MFP : un manifeste sur la PSC des agents publics en cours de finalisation

La Mutualité Fonction Publique (MFP) tenait son assemblée générale 2020, sous un format dématérialisé vendredi dernier.

Au cœur de ce rendez-vous annuel, la protection sociale complémentaire des agents publics (voir ESE 1183), après la publication, le mois dernier des rapports des trois inspections générales (IGA, IGF et IGAS). «Nous sommes en ordre de marche pour apporter une contribution sur ce dossier», a souligné Serge Brichet, président de l'union politique, indiquant qu'un manifeste est en cours de finalisation. Les travaux devraient être dévoilés dans les prochaines semaines.

Ces 18 propositions visent à mieux couvrir les besoins des agents publics, actifs comme retraités, à travers des garanties solidaires et de qualité. Les mutuelles de la Fonction publique plaident également pour la mise en place d'une participation financière obligatoire de l'employeur, tout en respectant le principe d'une liberté d'adhésion. Elles souhaitent aussi des dispositifs plus lisibles et plus attractifs. Enfin, les propositions défendent le modèle mutualiste créé «par et pour les agents publics», «démontrant leur utilité sociale et leur concours à l'intérêt général» et agissant en faveur de la santé au travail.

La MFP lance également une nouvelle campagne de mobilisation, portée par une vidéo diffusée sur les réseaux sociaux. Elle rappelle l'importance des missions des agents publics pendant la crise sanitaire, risquant pourtant de demeurer des «invisibles» aux yeux des pouvoirs publics faute de traduction des promesses d'améliorer leur PSC.

Autre sujet à l'ordre du jour, l'adhésion de Klesia Mut, au 1er janvier prochain. Il s'agirait du deuxième acteur paritaire à rejoindre la MFP après le Pôle fonctions publiques d'AG2R La Mondiale en 2019, suite à une ouverture au monde non-lucratif.

La protection sociale complémentaire des fonctionnaires, suite et non fin pour la MFP

En matière de prise en charge par l'employeur de la protection sociale complémentaire des fonctionnaires (PSC) la MFP réclame un alignement sur le privé mais avec liberté d'adhésion. Et renforce ses rangs avec l'arrivée de Klesia Mut.

En matière de prise en charge par l'employeur de la protection sociale complémentaire des fonctionnaires (PSC) la MFP réclame un alignement sur le privé mais avec liberté d'adhésion. En fait, peu de temps après la publication du rapport multi-inspections sur cette PSC des agents de la fonction publique, Serge Brichet, président de la MFP, indique que l'assemblée générale du 20 novembre, considère que « certaines des propositions de ce rapport pourraient démutualiser les risques (santé et prévoyance), en particulier entre actifs et retraités ». D'où cette demande, sans doute, un peu maximaliste.

Outre, donc, la continuation du combat que mène la MFP pour cette « égalité de traitement », cette assemblée générale a été marquée par la validation de l'adhésion du pôle Fonction publique de Klesia Mut à la MFP (effective au 1er janvier prochaine), ainsi que par l'annonce d'une communication « décalée » pour défendre les fonctionnaires.

Nième épisode

Au sujet de ce (long) combat de la MFP pour la protection sociale des fonctionnaires, dont les nouvelles normes devraient être connues au cours du 1er trimestre 2021, Serge Brichet précise, tout d'abord, que l'organisme qu'il préside « est en ordre de marche pour apporter sa contribution ». D'ailleurs, pour faire connaître sa position, la MFP lancera « dans les prochaines semaines », un manifeste contenant 18 propositions (dans la lignée du pré-manifeste lancé il y a 18 mois).

Il s'agit, selon lui, de « réclamer l'équité pour les agents de la fonction publique [des trois branches : d'Etat, territoriale et hospitalière] » par rapport aux salariés du secteur privé. Cette PSC devrait, également, « être lisible » et, surtout, concerner « tous les agents du service public, quel que soit leur statut, titulaire, intérimaire, vacataire, stagiaire ... » et avoir pour fondement la solidarité.

Ainsi, l'assemblée générale a décidé de demander une prise en charge à 50 % du coût de la complémentaire par l'employeur. Ce qui représenterait tout de même entre 1,3 et 2 Mds€ selon les estimations, et sans doute pour la seule santé et sans tenir compte des fonctions publiques territoriale et hospitalière, estime Serge Brichet..

En outre, point important, l'assemblée générale demande que cette prise en charge soit accompagnée de la liberté de choix de l'organisme par les bénéficiaires.

Ce dernier souhait, qui peut paraître légèrement contradictoire avec le précédent, s'explique par le souci de maintenir la solidarité et, donc, la mutualisation la plus large possible entre actifs et retraités. Effectivement, on voit mal comment une mutuelle, qui n'aurait pas été désignée, pourrait sauvegarder ses équilibres techniques avec les seuls retraités, sauf à augmenter considérablement ses tarifs.

Pour autant, bien entendu, la MFP ne s'opposerait pas à un dispositif d'obligation protégeant également les retraités, précise Serge Brichet (sans trop y croire, manifestement).

Et si l'ensemble de la Fonction publique était alignée sur le ministère des Affaires étrangères, qui finance environ 20 % du coût de la complémentaire ? Le président estime que « cela serait déjà ça, alors que, dans certains ministères, c'est de l'ordre de quelques centimes par agent et par mois ».

Illustrer un paradoxe

Dans un ordre d'idée un peu différent (quoique), la MFP a lancé une campagne de communication, « Le pacte des invisibles ». Il s'agit de vidéos diffusées sur les réseaux sociaux « à la tonalité un peu particulière, innovante, décalée ». Cette campagne vise à illustrer un paradoxe, selon Serge Brichet : « Les 6 millions d'agents publics actifs sont invisibles aux yeux des Pouvoirs publics alors qu'ils sont première ligne » du combat contre la pandémie. Invisibles quant à la prise en charge de leur PSC, juge-t-il.

Adhésion de Klesia Mut

Enfin, les délégués à l'AG ont validé la prochaine adhésion du pôle Fonction publique de Klesia Mut. Cette adhésion, qui sera effective le 1er janvier prochain, sera la seconde issue du monde paritaire, après celle du Pôle fonction publique d'AG2R La Mondiale en 2019 (voir Fil-Social n°27279).

Interrogé sur l'éventuel retour d'Intérieure au sein de son union, Serge Brichet ne s'est engagé à rien sinon à dire que la porte « n'était pas fermée » et que le conseil d'administration et l'AG examineront cette candidature, le cas échéant.

La MFP prépare un manifeste synthétisant ses positions sur la protection sociale complémentaire des fonctionnaires

À l'issue de l'assemblée générale de la MFP ce 20 novembre 2020, les dirigeants de la fédération mutualiste ont annoncé la présentation d'ici quelques semaines d'un nouveau manifeste devant servir de socle aux propositions des mutualistes pour réformer la protection sociale complémentaire des fonctionnaires. Sans détailler entièrement son contenu, la MFP a indiqué que ce manifeste devrait notamment plaider pour une participation obligatoire de tous les employeurs publics au moins à hauteur de 50 % des cotisations des couvertures santé.

À l'issue de l'assemblée générale de la MFP, ce 20 novembre 2020, son président, Serge Brichet, a indiqué que la fédération mutualiste allait publier "dans les semaines à venir" un nouveau manifeste synthétisant ses propositions pour la réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics, qui doit faire l'objet d'une ordonnance prévue par la loi Essoc avant le 7 mars 2021. Le chantier de la protection sociale complémentaire dans la fonction publique a en effet repris lors d'un groupe de travail organisé le 13 octobre 2020. Selon Serge Brichet, ce manifeste devrait contenir au total 18 propositions.

Adhésion facultative ou obligatoire ?

Sans donner à ce stade le contenu précis de ce manifeste, le président de la MFP a pointé quelques-uns de ses axes forts - dont le principe d'une nécessaire mutualisation entre actifs et retraités, une approche "globale" supposant une prise en compte à la fois de la santé et de la prévoyance pour tous les agents (quel que soit leur statut), ou encore la nécessité de rendre plus visibles et attractives les couvertures référencées/labellisées par les employeurs publics.

S'inspirant de la situation dans le privé, la MFP plaide aussi pour une participation obligatoire des employeurs à hauteur de 50 % des cotisations. Alors qu'un récent rapport IGA/IGF/Igas évaluait le coût d'une telle proposition entre 1 et 1,3 milliard d'euros annuel pour la seule fonction d'État, Serge Brichet reconnaît que l'objectif est "ambitieux" et laisse entendre que l'un des scénarios alternatifs proposés par la mission - un nivellement par le haut de la participation des employeurs publics, à hauteur du "meilleur élève", le ministère des Affaires étrangères - représenterait déjà une "première étape" louable.

Tout en s'inspirant du secteur privé, la MFP souhaite cependant maintenir le caractère facultatif de l'adhésion pour les agents. Une telle option, qui amène notamment à complexifier la gestion et donc les coûts pour les opérateurs sélectionnés, ferait encore débat au sein de la MFP, laisse entendre Serge Brichet. Mais les mutualistes du secteur public tirent ici également les leçons de l'ANI de 2013 dans le secteur privé, qui a entraîné de facto une démutualisation entre actifs et retraités. Or ce principe de mutualisation intergénérationnel est au cœur de la démarche de MFP depuis de longues années, ce qui peut constituer une première explication de ce choix en faveur d'un régime facultatif.

UNE DEMARCHE COMPLEMENTAIRE DE CELLE DES SYNDICATS

Reste à voir désormais comment les organisations syndicales, en première ligne pour négocier la future ordonnance, accueilleront ces propositions. Serge Brichet souligne en effet que ce manifeste est un document conçu uniquement par la MFP, dont les positions peuvent différer et aller au-delà de ce qui est porté en commun avec les syndicats sur d'autres campagnes de sensibilisation. "L'action des uns n'empêche pas celle des autres, Nous sommes complémentaires", conclut toutefois Serge Brichet. Le président de la MFP indique par ailleurs qu'une nouvelle campagne de communication devrait être lancée ce jour même en concertation avec les organisations syndicales.

Fonction Publique : Klesia Mut adhère à la MFP

L'assemblée générale de MFP approuve l'adhésion de Klesia Mut et publie un manifeste sur le protection sociale complémentaire.

La Mutualité Fonction Publique (MFP) devrait accueillir au 1er janvier 2021 un nouvel acteur issu du monde paritaire. Le pôle de la fonction publique de Klesia Mut serait le deuxième acteur paritaire à rejoindre l'union, après celui d'AG2R La Mondiale en 2019.

Les délégués de la MFP doivent se prononcer sur cette adhésion dans le cadre d'une assemblée générale organisée ce 20 novembre. Cette adhésion s'explique par le transfert du portefeuille de la Mutuelle Civile de la Défense (McDef) à Klesia Mut. McDef est en effet devenue une mutuelle de livre 3 depuis le 1er janvier 2020. Suite à cette évolution, la McDef reste membre de la MFP mais rejoint le pôle des mutuelles du livre 3 de l'union.

Serge Brichet, président de la MFP a été interrogé sur un éventuel retour d'Intériale. « Si Intériale souhaite revenir à la MFP, le conseil d'administration et l'AG étudieront sa candidature. Aucune porte n'est fermée. Ce sont évidemment les instances de la MFP qui en décideront ». Un éventuel rapprochement d'Intériale avec le groupe Vyv faciliterait le retour de la mutuelle de la police dans le giron de la MFP.

Quelques semaines après la publication du rapport de l'Igas sur la protection sociale des agents de la fonction publique, la MFP considère que « certaines des propositions de l'Igas pourraient démutualiser les risques (santé et prévoyance) ou les populations (actifs et retraités). Nous serons particulièrement vigilants », selon Serge Brichet, président de la MFP.

Un manifeste avec 18 propositions

Les premières ordonnances sur la réforme de la protection sociale des agents de la fonction publique sont attendues pour début mars. La MFP travaille en collaboration avec les fédérations syndicales, dans le cadre du groupe de travail piloté par le ministère de la transformation et de la fonction publiques. Pour faire connaître sa position, la semaine prochaine, l'union publiera un manifeste avec 18 propositions dont quelques-unes sont spécifiques aux différents versants de la fonction publique.

La MFP réclame l'équité pour les agents de la fonction publique sur la protection sociale complémentaire par rapport aux salariés du secteur privé et une approche globale sur les garanties et les populations couvertes. Elle demande d'améliorer la couverture des agents publics actifs et retraités « en mettant à dispositions des garanties complètes et de qualité, en mettant l'accent sur la solidarité. Elle demande que le futur dispositif permette de couvrir tous les agents publics, quel que soit le statut (titulaire, intérimaire, vacataire, stagiaire...) ».

Une prime financée à 50% par l'employeur

Elle réclame également une participation financière obligatoire de la part de l'employeur public, à hauteur de 50% de la prime, comme dans le privé. En revanche, elle souhaite que la couverture reste facultative pour les agents. En effet, la MFP pense qu'en rendant obligatoire la couverture, les retraités seraient exclus du dispositif.

Par ailleurs, la MFP demande que les dispositifs existants soient « plus lisibles » et mettent en avant les organismes complémentaires ayant une utilité sociale, une approche sur la qualité de vie au travail.

Pour porter ces messages, la MFP a lancé une vidéo « détonante » sur les réseaux sociaux. Elle illustre le sentiment de l'union mutualiste : « Les 6 millions d'agents publics actifs (9 millions avec les retraités) sont invisibles aux yeux des pouvoirs publics », explique Serge Brichet